

le 19 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 453 G: Subventions de fonctionnement (186 789 euros) et d'investissement (55 877 euros) à l'association « Notre Dame de Bon Secours » pour la création d'un Lieu de Mise à l'Abri (14^{ème} arrondissement) à destination des familles à la rue – Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, une subvention en fonctionnement d'un montant total de 186 789 euros et une subvention d'un montant total de 55 877 euros en investissement à l'association Notre-Dame de Bon secours, subventions relatives à la création du Dispositif du « Lieu de Mise à l'Abri 14 » (LIMA 14) et de signer une convention annuelle relative au financement en fonctionnement et une convention annuelle relative au financement en investissement avec l'association citée ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : dans le cadre de la création du Dispositif du « Lieu de Mise à l'Abri 14 » (LIMA 14) situé 66, rue des Plantes à Paris (14^{ème}) à destination des familles à la rue, il est attribué à l'association Notre-Dame de Bon secours, dont le siège social est situé 66-68, rue des Plantes à Paris (14^{ème}) :

-pour le fonctionnement du Dispositif du « Lieu de Mise à l'Abri 14 » (LIMA 14) situé au 66, rue des Plantes à Paris (14^{ème}), une subvention de 186 789 euros (n° SIMPA 20355 ; n° de dossier 2016_09079).

-pour les travaux d'aménagement et l'achat d'équipement pour le « Lieu de Mise à l'Abri 14 » (LIMA 14) situé au 66, rue des Plantes à Paris (14^{ème}), une subvention en investissement de 55 877 euros (n° SIMPA 20355. n° de dossier 2016_09080).

Article 2 : le versement des subventions relatives au projet mentionné à l'article 1 est subordonné à la signature d'une convention annuelle relative au financement en fonctionnement et d'une convention annuelle relative au financement en investissement entre Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris et l'association Notre-Dame de Bon Secours conformément à l'article 3 du présent délibéré.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer les conventions précitées annexées au présent délibéré avec l'association Notre-Dame de Bon secours.

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées s'agissant de la dépense en fonctionnement sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 583, nature 6574, ligne DF 34014 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement et s'agissant de la dépense en investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204, rubrique 583, nature 20422, ligne DE 34024 du budget d'investissement 2016 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci –dessous :

| Chapitre 65 – Rubrique 583 –Article 6574 DF 34014 | | |
|---|--|-------------------------------|
| Organisme bénéficiaire | Intitulé du projet | Montant du financement |
| Notre-Dame de Bon Secours | Création d'un Lieu de Mise à l'Abri à destination des familles à la rue situé 66 rue des plantes (Paris 14 ^{ème}) | 186 789 euros |
| Chapitre 204– Rubrique 583 – Nature 20422 DE 34024 | | |
| Organisme bénéficiaire | Intitulé du projet | Montant du financement |
| Notre-Dame de Bon Secours | Travaux d'aménagement et d'équipement du Lieu de Mise à l'Abri à destination des familles à la rue situé 66 rue des plantes (Paris 14 ^{ème}) | 55 877 euros |

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO